

Responsable des infrastructures communales

Synthèse de l'offre

Employeur :	BORMES LES MIMOSAS Hôtel de ville - place saint françois 83230Bormes les mimosas
Grade :	Technicien
Référence :	O083201200184776
Date de dépôt de l'offre :	08/04/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - vacance d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	31/05/2021
Service d'affectation :	TECHNIQUE

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Hôtel de ville - place saint françois 83230 Bormes les mimosas
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Technicien Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe
Famille de métier :	Voirie et infrastructures > Gestion de la voirie et des infrastructures
Métier(s) :	Responsable du patrimoine de la voirie et des réseaux divers

Descriptif de l'emploi :

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques, vous aurez en charge l'entretien préventif et curatif du patrimoine de voirie communale et du suivi des opérations de travaux neufs en VRD. Anticiper et planifier les actions à mener pour garantir la pérennité du patrimoine, la sécurité et le confort des usagers. Assurer le suivi technique et administratif de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI).

Profil demandé :

Savoir observer et diagnostiquer le patrimoine, définition, délimitation, classification et consistance du domaine public

Compétences techniques en VRD - Savoir organiser un chantier de voirie et réseaux.
Savoir analyser, traduire et mettre en œuvre le PAVE. Technique d'analyse et de diagnostic de la voirie (chaussées, équipements, dépendances, ouvrages etc...)
Maîtrise de la réglementation relative à la publicité. Maîtrise des normes et règles de sécurité sur les chantiers.
Maîtrise du cadre réglementaire des collectivités territoriales, des marchés publics et délégation de service public.
Connaissance des règles d'urbanisme (PLU, schéma d'assainissement, permis de construire, autorisation de travaux...)
Lecture de plans- Planifier, coordonner et contrôler les chantiers réalisés en régie ou extérieur, estimer les coût des ouvrages et la faisabilité financière des travaux
Disponibilité, rigueur, sens du service public, travail en équipe, savoir rendre compte, réactivité, polyvalence et adaptabilité, respect de la hiérarchie, travail en transversalité.

Mission :

Elaboration d'un programme pluriannuel d'entretien: préparer et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle d'entretien de la voirie communale en utilisant une approche en coût global.
Planifier et programmer les opérations d'entretien: définir les orientations stratégiques en investissement et en entretien et les décliner en opérationnel.
Suivre et piloter les chantiers de voirie jusqu'à la réception des travaux.
Traiter le DT et le DICT et les arrêtés de voirie
Etudier et rendre un avis sur les autorisations d'urbanisme
Participer à l'élaboration des projets de voirie
En étroite collaboration avec les coordonnateurs du CTM , planifier, suivre et piloter les travaux de maintenance de la signalisation routière verticale et horizontale.
Réceptionner, répondre et assurer le suivi des demandes des administrés.
Mise en œuvre et suivi technique des procédures de réalisation des opérations (marchés publics).
Demander les devis, analyser les offres, suivre les marchés à bons de commande
Suivi technique et administratif de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, contrôle et maintenance des PEI.
Suivre, planifier et piloter la maintenance des pistes et terrains communaux et de leur débroussaillage.
Travailler en transversalité avec le CTM, les services de la collectivité, rendre compte à la hiérarchie.

Téléphone collectivité : 04 94 05 34 56

Adresse e-mail : service.personnel@ville-bormes.fr

Lien de publication : www.ville-bormes.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.